

---

Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'annonce par l'agent national du district de la Ferté de la vente de biens nationaux, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'annonce par l'agent national du district de la Ferté de la vente de biens nationaux, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 22;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_15754\\_t1\\_0022\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15754_t1_0022_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 34

**La société populaire de la Rochelle** [département de la Charente-Inférieure] applaudit au décret de la Convention nationale, qui porte que les motifs des arrestations seront communiqués aux détenus, à leurs parents et amis; si l'aristocratie, ajoute cette société, pouvoit s'aveugler au point de trouver dans cette loi sage le motif d'un espoir coupable, qu'elle se détrompe, jamais elle n'en souffriroit l'abus.

Mention honorable, insertion au bulletin (55).

[*La société populaire révolutionnaire de la Rochelle à la Convention nationale, le 27 thermidor an II*] (56)

Un monstre oppresseur comprimoit sous le joug de la tyrannie, la justice et la vérité. L'horrible ascendant qu'il usurpoit par la terreur avoit partout établi les formes arbitraires et vexatoires qui pouvoient lui assurer ses victimes. La foudre l'a frappé : les affreuses ressources qu'il avoit créés pour ses passions ont du disparaître avec lui. Votre décret qui porte que les motifs des arrestations seront communiqués aux détenus, à leurs parents et amis est digne du grand caractère que vous venez de déployer si glorieusement. Les passions, les haines, les vengeances personnelles portent leurs coups dans l'ombre... La justice éternelle n'a jamais craint la lumière.

Si l'aristocratie pouvoit s'aveugler cependant au point de trouver dans cette loi sage le motif d'un espoir coupable, la perspective d'une indulgence qu'elle ne doit jamais attendre de la République, qu'elle se détrompe. La même lumière qui éclairera l'innocence portera des rayons plus éclatans que jamais sur les manœuvres liberticides. Les vertus et la probité triompheront mais la terreur ne cessera pas d'être à l'ordre du jour pour le crime. Il sera seul frappé de cette terreur salutaire et tel sera toujours, citoyens représentans, le vœu des républicains qui applaudissent à la loi que votre amour des principes vous a dictée, et dont les vrais patriotes ne souffriront jamais l'abus.

Salut et fraternité.

BULLIER, DRAIN, LUISEMANT, *secrétaires*.

## 35

**L'agent national du district de la Ferté, département de la Sarthe, écrit à la Convention nationale que six portions de biens nationaux, estimés 4 021 L, ont été vendus 24 330 L; les biens des émigrés ne**

(55) P.-V., XLV, 176.

(56) C 320, pl. 1318, p. 9.

**se vendent pas, dit-il, avec moins de succès dans ce district : cinq lots de ces biens, estimés 5 750 livres, ont été vendus 18 200 L.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (57).

## 36

**La société populaire régénérée du Mans** [département de la Sarthe] témoigne à la Convention nationale qu'elle voit avec plaisir les préparatifs qui se font pour la destruction des brigands nommés Chouans; elle déclare que, quelles que soient les mesures qu'adopte la Convention, elle y applaudira, parce qu'elles seront dictées par l'amour constant de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (58).

## 37

**La société populaire montagnarde de Saramon, département du Gers, exprime à la Convention nationale son admiration d'avoir anéanti l'horrible conjuration du trop fameux Robespierre et de ses complices; elle l'invite à rester à son poste, jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat soit arrivé au port.**

Mention honorable, insertion au bulletin (59).

[*La société populaire montagnarde de Saramon, à la Convention nationale, le (?) thermidor an II*] (60)

Egalité. Liberté.

Représentants du peuple français.

Aussitôt la nouvelle sçue, nous nous empressons de joindre nos bénédictions particulières à toutes celles que vous allez recevoir de la France entière, pour avoir anéanti aussi dignement l'horrible conjuration du trop fameux Robespierre et de ses complices, la plus terrible qui eut encore paru, et la plus insidieusement préparée puisque ces hypocrites avoient eu cette perfidie de se donner une si grande popularité. Grâce à votre énergie, les traitres ont cessé de vivre.

(57) P.-V., XLV, 176-177. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(58) P.-V., XLV, 177.

(59) P.-V., XLV, 177.

(60) C 320, pl. 1318, p.10. Résumé présenté dans *Bull.*, 24 fruct. en une adresse conjointe avec celle de la société populaire de Castelnaud-d'Auzan et Gimont.